

Séance publique du 2 mai 2007

Délibération n° 2007-4108

commission principale : développement économique

objet : **Village de la solidarité internationale 2007 - Subvention au collectif des associations de développement en Rhône-Alpes (Cadr)**

service : Direction générale - Direction des relations internationales

Le Conseil,

Vu le rapport du 10 avril 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La semaine de la solidarité est une initiative lancée en 1997 par le ministère des affaires étrangères. Cette manifestation est coordonnée par le centre de recherche et d'information pour le développement (Crid) et soutenue par le ministère de la jeunesse, de l'éducation, de la recherche et la délégation interministérielle à l'innovation et à l'économie sociale.

Mobilisant l'ensemble des acteurs de la solidarité internationale, cette manifestation nationale a pour objectif de susciter l'organisation d'initiatives locales et de débats citoyens pour communiquer sur les enjeux de la solidarité internationale en terme de devenir de l'humanité et de la planète pour être citoyen du monde, être citoyen chez soi.

Lors de la neuvième semaine de la solidarité internationale (SSI), le village de la solidarité internationale a connu sa cinquième édition place Bellecour à Lyon du 17 au 19 novembre 2006 et a été identifié par le Crid comme l'un des événements les plus significatifs en France dans le cadre de la SSI.

Cette manifestation s'inscrit dans la stratégie d'action de la Communauté urbaine en matière de coopération décentralisée et d'action humanitaire par le soutien aux initiatives significatives relevant d'une démarche collective entre associations et ONG de l'agglomération, particulièrement pour des actions de sensibilisation et d'éducation au développement et à la solidarité internationale.

Le village contribue à une réelle reconnaissance de l'ouverture internationale de l'agglomération et de sa population dans les réseaux nationaux et internationaux d'actions de coopération et de solidarité internationale.

Il a comme principal objectif la sensibilisation et l'éducation aux enjeux de la solidarité internationale et à ceux de la coopération décentralisée, de tous les publics de l'agglomération. Un programme d'actions délocalisé sera fait sur l'ensemble du territoire de l'agglomération afin d'aller à la rencontre de nouveaux publics.

Pour l'édition 2007, le village de la solidarité mobilise autour de cet événement organisé pour le grand public, l'ensemble du réseau des professionnels, des associations de solidarité internationale (ASI) de l'agglomération comme le Gip Résacoop, Bioforce, Bioport, Handicap international, Hydraulique sans frontières pour les plus grandes et les plus connues du grand public et de très nombreuses autres associations de toutes tailles travaillant sur les thématiques des objectifs du millénaire pour le développement. Ce qui sera présenté lors du village de la solidarité est le résultat du travail élaboré pendant toute une année par l'ensemble des acteurs de la solidarité internationale : présentation de différentes thématiques, programmes de conférences, programmes culturels, programmation d'un événement cinéma en partenariat avec le réseau du groupement régional d'actions cinématographiques (GRAC), cinéma d'art et d'essai, dans les salles du territoire de l'agglomération lyonnaise.

Pour l'édition 2007 du village de la solidarité, comme en 2006, c'est le Cadr, président du bureau du collectif Silyon, l'un des principaux opérateurs du village de la solidarité internationale depuis sa création, qui a reçu mandat des membres du collectif pour assumer la gestion administrative et financière de la manifestation.

La Communauté urbaine est sollicitée à hauteur de 29 000 € au titre de l'année 2007 ;

Vu ledit dossier ;

Vu la convention de financement entre la Communauté urbaine et le Cadr ;

Ouï l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve la convention de financement à intervenir entre la Communauté urbaine et le collectif des associations de développement en Rhône-Alpes (Cadr).

2° - Autorise monsieur le président à signer cette convention.

3° - Accorde une subvention de 29 000 € au Cadr pour l'organisation du village de la solidarité internationale qui se tiendra à Lyon, place Bellecour, du 16 au 18 novembre 2007.

4° - La dépense sera prélevée sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2007 - centre budgétaire 1220 - centre de gestion 122 100 - compte 657 480 - ligne de gestion 021 662.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,